Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260507-2026_07_76-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MAI 2026 A 19 H 00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à 19h00, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle Yves Cadic sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **19**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, Mme CEILLIER Christine, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, M. JANNIN Gildas, M. LE MARÉCHAL Matthieu, Mme LE LOUARN Chloé, M. JÉZÉQUEL Guillaume, M. ALLAIN Gilles, Mme LE BRIAND Fabienne, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann

Représentées : Mme CAMUZARD Morgane par procuration à M. JÉZÉQUEL Yves, Mme KERLEAU Aline par procuration à Mme LE BERRE Maryvonne

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme CEILLIER Christine

Date d'envoi de la Convocation : 30 Avril 2026

DELIBERATION N°2026-07-76 : PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ESKALE D'ARMOR ET LANCEMENT D'UNE ETUDE EN VUE D'UNE SUBDELEGATION DE SERVICE PUBLIC
Rapporteur : M. PEILLET Sébastien, Adjoint en charge des affaires portuaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1531-1 (SPL) et les articles L.1411-4 et s.(DSP),
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.3211-1 et s. relatifs aux concessions (quasi-régie),
Considérant que la SPL Eskale d'Armor, créée en janvier 2021 par le Département des Côtes d'Armor et la Ville de Perros-Guirec a pour objets

- la prise en exploitation, pour le compte d'un ou plusieurs actionnaires, par voie de concession de services ou de travaux, de marché ou sous toute autre forme, de services, d'activités ou d'équipements portuaires, nautiques, touristiques, sportifs, culturels et de loisirs,
- la réalisation pour le compte d'un ou plusieurs actionnaires de toutes actions en faveur du développement territorial, touristique et portuaire du territoire.

et qu'en vue de mettre en œuvre cet objet social, la Société pourra notamment :

- étudier, préparer, mettre au point tous projets,
- exécuter tous travaux ou toutes constructions d'équipements publics ou privés concernant les activités de la Société,
- exploiter, gérer, entretenir et mettre en valeur par tous moyens les ouvrages et équipements réalisés,
- organiser des évènements en lien avec les activités de la Société

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260507-2026_07_76-DE

et qu'elle intervient exclusivement pour ses actionnaires et sur leur territoire ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'entrer au capital de la SPL afin d'accéder à ses prestations et, le cas échéant, d'examiner la possibilité de lui **confier une subdélégation de service public** dans le respect des conditions légales de la quasi-régie (contrôle analogue et activité substantielle) ;
Vu l'avis de la commission plénière du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à la majorité absolue (4 abstentions : M. Gilles ALLAIN, Catherine GUILLOU, Fabienne LE BRIAND, Yoann JUMEL) :

- ✓ **Article 1 – Principe d'entrée au capital**

D'approuver le principe de la prise de participation de la Commune de Lézardrieux au capital de la SPL Eskale d'Armor, à hauteur d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1000€, soit un montant total de 1000€ permettant de lancer l'étude de la subdélégation,

- ✓ **Article 2 – Candidature à l'acquisition des actions et crédits**

D'autoriser M. le Maire à mener toutes les actions nécessaires à l'entrée au capital de la SPL et en premier lieu à solliciter le Conseil d'Administration de la SPL Eskale d'Armor sur cette entrée au Capital et le lancement des études de la subdélégation, à signer tout acte y afférent

- ✓ **Article 3 – Étude en vue d'une éventuelle subdélégation de service public**

D'approuver le principe de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité en vue, le cas échéant, de confier à la SPL Eskale d'Armor une subdélégation de service public pour la gestion et le développement des services et emprises du port liées aux acteurs économiques et de charger les services d'Eskale d'Armor d'élaborer le rapport préalable prévu par le CGCT (caractéristiques des prestations, motifs de recours à la SPL, analyse des modalités de contrôle analogue, démonstration de l'activité principalement consacrée aux actionnaires, impacts financiers et risques), et de le soumettre à l'assemblée délibérante avant toute décision de lancement et d'attribution de subdélégation de service public.

- ✓ **Article 4 – Exécution**

D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à prendre toutes mesures et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Mme CEILLIER Christine
Secrétaire de séance,

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire

MAIRIE DE LEZARDRIEUX 22740 CÔTES D'ARMOR